



DELIBERATION n°4

Conseil communautaire du 27 novembre 2017

Date de convocation : 20/11/2017

Date d'affichage : 20/11/2017

Thème : Déchets	Rapporteur : Guy LE PROVOST	Budget : Principal
Objet : Adoption du Programme Local de Prévention des déchets		

Délégués en exercice :
42
Quorum : 22
Délégués présents : 24
Pouvoir : 0

PRESENTS :

Délégués titulaires : DIDIER Alain, CHARPENTIER Michel, DELBAERE François, COULBEAUT Etienne, DIDIER Pierre, BOUCHE Jean-Marie, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, LE PROVOST Guy, MUZY Béatrice, LABROCHE Serge, TELLIER Michel, DEBRUMETZ Pascale, TRAMUT Véronique, LECLERCQ Hervé, LE ROUX Patrice, VITAUZ Luc, LORLETTE Monique, FRICOTEAUX Nicolas, BOULANDE Xavier, BERNAILLE Christelle,
Délégués suppléants : Bernard BRAEM

ABSENTS EXCUSES : VILLAIN Jean-Luc, PAGNON Jean-François JACQUES Mickaël, LUCE Fabrice, CARLIER Jean-François, LATOUR Alain, LECLERCQ Arnaud, BART Nicole, HALLE Eric, LECUYER Jean, MICHEL Danièle, BRAEM Pierre, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, MAINGAIN Martine, LABROCHE Guy, VAN RUYMBEKE Edmond, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude,

Exposé des motifs :

Le président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes s'est engagée dans un Programme Local de Prévention depuis janvier 2010. Ce programme s'est construit de manière concertée avec les acteurs du territoire et a été validé en commission déchets en 2009. Il a été soutenu financièrement par l'ADEME de 2010 à 2014. Aujourd'hui, il se poursuit et est inscrit dans le programme d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage signé en juillet 2016 avec l'ADEME.

Il s'articule autour des thèmes suivants :

- Un diagnostic initial réalisé en 2010
- La sensibilisation des usagers et des élus à la réduction des déchets
- L'éco-exemplarité de la collectivité
- Le déploiement d'actions emblématiques nationales comme le stop pub, le compostage
- La mise en place d'actions d'évitement de la production de déchets
- Le développement d'actions de prévention quantitative / qualitative des déchets des entreprises
- La promotion du jardinage responsable auprès du jardinier amateur

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend la mise en œuvre d'un programme local de prévention par les collectivités en charge de la collecte et/ou du traitement obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.

Délibération

Vu la réunion du comité de pilotage CTD du 10 mars 2009

Vu la réunion de la commission Déchets du 16 avril 2009

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 30 avril 2009 et du 17 décembre 2009
Vu le Programme Local de Prévention retenu en juin 2009
Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA)
Vu le programme d'actions TZDZG,

Il est proposé au Conseil Communautaire de

INSTITUER le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et assimilés et le programme d'actions adopté

POURSUIVRE le déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets existant

PRECISER que les dépenses sont inscrites au budget principal 2017

Annexe : Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés

Résultat vote : FAVORABLE

Détail vote : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Procès verbal

Certifié exécutoire après dépôt en Préfecture le **30 NOV. 2017**, et publication le **30 NOV. 2017**

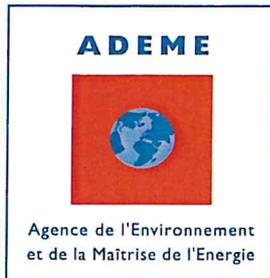


Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le **30 NOV, 2017**

ID : 002-240200634-20171127-2017_11_27_4-DE



PROGRAMME LOCAL de Prévention des déchets ménagers et assimilés

Dans la continuité des actions menées à ce jour dans le cadre du Contrat territorial Déchets, il est essentiel de poursuivre ce travail en mettant en place un programme local de prévention sur le territoire. Il concernera donc tous les acteurs économiques, associatifs, sociaux du territoire. Pour atteindre les objectifs techniques fixés la première année, il s'appuiera sur un large public : la population, les administrations, les associations, les entreprises, le milieu scolaire

Un état des lieux préalable montre que la Communauté de Communes est un territoire rural et agricole. Peu industrialisé, il se compose d'un tissu d'entreprises de petites tailles (distribution de proximité et artisanat). Les services administratifs sont constitués essentiellement de l'administration locale (mairies, trésorerie ...) et de l'enseignement (écoles primaires et collèges).

Pour être pertinente, les actions seront portées sur 4 axes dominants :

- Les lieux de production de déchets verts, de résidus fermentescibles et l'utilisation des phytosanitaires (compostage auprès de la restauration collective, des communes et du particulier, solutions alternatives au tout phytosanitaire : paillage, emploi de vivaces ...)
- Les administrations locales (dématérialisation des documents, recto/verso, limitation des produits à usage unique),
- La consommation des ménages (trocs, achat malin, ...),
- les déchets professionnels (conditionnement fournisseur, ...)

Pour la cohérence du programme, l'ensemble du territoire sera concerné et les initiatives individuelles (particuliers, entreprises, administrations ...) seront mises au devant de la scène.

1. Sensibilisation des usagers et des élus

1.1. Mise en place de débat-conférence auprès des élus et des secrétaires de mairie

Nous envisageons de nous appuyer sur la dynamique suscitée par la mise en place d'une série de réunion thématique (CDDL, digitalisation du cadastre) depuis le changement d'équipe communautaire lors des dernières élections municipales.

Objectifs : Développer une culture commune sur la prévention des déchets,
Répondre aux interrogations,
Susciter les adhésions,

Moyens humains et financiers : Chargée de mission Déchets / Elus référents, ...

Partenariat : Conseil Général / ADEME / Elus

Outils de suivi et d'évaluation : Nombre de communes volontaires dans la démarche.

1.2. Définir un référent prévention dans les communes volontaires

Fort des relations tissées avec les élus et personnels communaux depuis 1999 dans le cadre de la collecte sélective, nous envisageons de renforcer ce lien par l'identification d'un relais.

Objectifs : Structurer les actions de prévention,
Développer les démarches participatives,
Recueil des attentes des usagers et de leur ressentie

Moyens humains et financiers : Chargée de mission Prévention / élus référents,

Partenariat : Elus / Associations / usagers, ...

Outils de suivi et d'évaluation : Nombre de personnes volontaires, fréquence des contacts.

1.3. Développer le réemploi

Depuis la mise en place de la collecte sélective, la Communauté de Communes a développé des outils de communication. Aujourd'hui bien identifiés par la population (journal, nouveau site internet, ...) qui seront autant de points forts pour développer la communication autour de la prévention.

Objectifs : Informer l'utilisateur du coût du service, des filières de recyclage, des résultats
Développer un carnet de bonnes adresses / des bons gestes / de cadeaux dématérialisés,
Promotion du troc et de la réparation (site internet, bourse d'échange sous forme de panneau d'affichage ...)
Encourager les démarches individuelles d'éco-citoyenneté,

Moyens humains et financiers : Technicien informatique / Chargée de mission Déchets

Partenariat : Conseil Régional / Conseil Général / Eco-Emballages / Partenaires filières de recyclage,

Outils de suivi et d'évaluation : Fréquentation du site internet, stabilisation des tonnages en déchetterie, réduction des tonnages pouvant faire l'objet de réemploi.

1.4. Réduction et optimisation de l'usage des phytosanitaires auprès des jardiniers amateurs

En 2008-2009, la Communauté de Communes a développé un cycle de sensibilisation à la gestion différenciée pour toutes les communes de son territoire destinées à la fois aux employés communaux et aux élus : sur les 29 communes du territoire, plus de 50 % étaient représentées. Sur cette base, nous nous proposons d'étendre cette démarche aux jardiniers amateurs.

Objectifs : Développer les pratiques respectueuses de l'environnement (paillage, ...),
Réduction de l'emploi de phytosanitaires,

Moyens humains et financiers : Chargée de mission Déchets / Elus référents

Partenariat : AESN / ADEME / Paysagistes / Distributeur de phytosanitaires / Fleuristes,

Outils de suivi et d'évaluation : Réduction des PPNU réceptionnés en déchetterie,

2. Actions d'éco-exemplarité de la collectivité

2.1. Réduction des consommations de papiers

L'arrivée en février 2009 d'un animateur NTIC apporte des compétences nouvelles en informatique que nous entendons mobiliser au profit d'une gestion plus économe de l'information (messagerie, intranet, recto/verso ...).

Objectifs : Développer la dématérialisation des documents administratifs et le recto-verso,
Réduction des consommables informatiques,
Sensibiliser le personnel administratif à consommer autrement et à être dans l'action,

Moyens humains et financiers : Secrétaire / Chargée de mission / Technicien informatique

Partenariat : Fournisseur / Prestataire de la maintenance de la photocopieuse,

Outils de suivi et d'évaluation : Evolution du poste budgétaire des « fournitures de bureau »

2.2. Achat éco-responsable

L'éloignement géographique des grands centres urbains doit nous amener à réfléchir sur des nouvelles pratiques d'achat (achats groupés, produit concentrés, ...).

Objectifs : Modifier le comportement d'achat en privilégiant l'acquisition de biens à faibles empreintes écologiques,

Moyens humains et financiers : Directeurs / Chargée de mission Déchets / Secrétariat,

Partenariat : Conseil Régional / Conseil Général / Fournisseur,

Outils de suivi et d'évaluation : Nombre de biens et d'activités concernés par ce changement,

2.3. Détourner et valoriser les déchets verts des espaces communaux

L'acquisition et utilisation d'un broyeur à végétaux mobile est prévu à l'automne 2019. Il sera disponible pour les tailles de haies des communes, des particuliers réceptionnées en déchetterie, de l'équipe technique CCPT (axe de randonnée, ...). Une période de test sera nécessaire pour affiner l'organisation (déchetterie, communes ..) avant de déployer le dispositif sur tout le territoire.

Objectifs : Réduire les coûts de transport et de traitement des branches réceptionnées en déchetterie,
Eviter le brûlage à l'air libre,
Détourner certains flux (déchets fermentescibles, tailles) en incitant les foyers à composter par la mise à disposition de broyat,
Réduire et stabiliser les coûts de traitement des déchets ménagers,
Disposer d'outils pour encourager la gestion raisonnée des espaces verts communaux (compostage, paillage, passage du tout phytosanitaires au zéro phyto ...),

Moyens humains et financiers : Elus / Agent technique / Chargée de mission déchets,

Partenariat : Elus / Conseil Régional / ADEME,

Outils de suivi et d'évaluation : Tonnage de déchets verts réceptionnés en déchetterie

3. Actions emblématiques nationales

3.1. Développer le compostage domestique (club jardin, bourse aux plantes, démonstration ...)

Le territoire de la Communauté de Communes étant principalement un habitat individuel en zone rural, la pertinence du compostage s'est imposée. Les premières actions remontent à 2003 et ce projet est l'occasion de s'inscrire dans le cycle de prévention national en relançant la dynamique.

Objectifs : Réduction des déchets fermentescibles présentés à la collecte hebdomadaire,
Valorisation de la matière organique sur le territoire,
Développer une dynamique locale sur le compostage (maître composteur),
Tisser du lien social,

Moyens humains et financiers : Directeurs / Chargée de mission Déchets / Secrétariat,

Partenariat : Conseil Régional / Conseil Général/Jardinierie,

Outils de suivi et d'évaluation : Tonnage de déchets verts facturés,

3.2. Développer le compostage dans les cantines des collèges et des écoles primaires

La Communauté de Communes a tissé des liens privilégiés avec les collèges et les écoles primaires présents sur son territoire à travers les actions environnementales qui ont déjà été menées et qui sont d'autant de pistes d'actions naissantes pour le compostage.

Objectifs : Réduire la quantité de déchets résiduels présentés à la collecte hebdomadaire,
Lutter contre le gaspillage,
Sensibiliser les scolaires à la problématique,

Moyens humains et financiers : Chargée de mission déchets / le personnel des établissements

Partenariats : Conseil Général / Education National / Maître-composteur,

Outils de suivi et d'évaluation : Tonnage des déchets résiduels,

4. Actions d'évitement de la production de déchets

4.1. Encourager l'utilisation de vaisselles non jetables dans les salles des fêtes

Les élus ont manifesté à plusieurs reprises la volonté de mieux gérer les consommables lors des manifestations sur leurs communes. La communauté se propose de fédérer ces ambitions dans un cadre formalisé.

Objectifs : Diminuer la quantité de déchets produits,
Responsabiliser l'utilisateur,
Tisser du lien social,

Moyens humains et financiers : Chargée de mission déchets / Elus référents,

Partenariat : Elus / Associations locales,

Outils de suivi et d'évaluation : Tonnage de déchets résiduels produits

4.2. Remettre au goût du jour les bouteilles consignées dans les manifestations locales

Objectifs : Réduction des volumes de déchets produits,

Moyens humains et financiers : Chargée de mission déchets,

Partenariat : Fournisseurs / Associations locales,

Outils de suivi et d'évaluation : Nombre de bouteilles restituées, tonnage de déchets résiduels produits,

4.3. Promotion de l'eau du robinet dans les communes

Forte de sa compétence en assainissement et de plusieurs années de travail en partenariat avec l'Agence de l'eau, une réflexion sur la consommation d'eau potable sera le lien logique des politiques environnementales de la Communauté de Communes (protection de la ressource en eaux, traitement et valorisation des déchets).

Objectifs : Diminuer la quantité de bouteilles en plastique présentées à la collecte,
Sensibiliser l'utilisateur à consommer autrement,

Moyens humains et financiers : Service assainissement / Chargée de mission déchets

Partenariat : Agence de l'Eau Seine Normandie / Mairie/Médecin,

Outils de suivi et d'évaluation : Tonnage des emballages en plastique à recycler,

5. Actions de prévention quantitative/qualitative des déchets des entreprises

5.1. Développer des audits déchets au niveau de certaines entreprises du territoire

En novembre 2007, la Communauté de Communes a mise en place des cartes d'accès en déchetterie pour les professionnels, il apparaît judicieux de les aider à identifier les déchets à caractères dangereux pour l'environnement et à réduire leur volume de DIB et donc leur coût par un accompagnement en terme de prévention.

Objectifs : Repérer les déchets pouvant être valorisés/évités et qui posent un problème en terme de volume ou/et de dangerosité pour l'environnement,
Réduire la quantité de déchets présentés à la collecte,
Optimiser le geste de tri,

Moyens humains et financiers : Chargée de mission Déchets, Elus référents

Partenariat : Fournisseurs / Entreprises locales / Chambre des métiers / CAPEB / ...

Outils de suivi et d'évaluation : Respect des consignes, nombre d'entreprises volontaires,

5.2. Promotion des entreprises s'engageant dans cette démarche

Objectifs : Signaler aux usagers la démarche environnementale de l'entreprise,
Création d'une signalétique (ex : des feuilles, rappel du logo CCPT) rattachée à une charte spécifique du territoire (ex : les 6 gestes en faveur de l'environnement),

Moyens humains et financiers : Chargée de mission déchets / Pôle communication,

Partenariat : Chambre des métiers / Chambre du commerce et de l'Industrie / Fédérations référencées pour chaque corps de métiers (la restauration, le bâtiment, ...)

Outil de suivi et d'évaluation : Nombre de signataire de la charte et nombre de feuilles délivrées en fonction du respect de cette dernière,

6. Autre(s) initiative(s) projetée(s)

6.1. Le compostage des déchets organiques réceptionnés dans les cimetières

Objectifs : Diminuer les déchets présentés à la collecte hebdomadaire,
Valoriser la partie biodégradable des déchets réceptionnés (terre, fleurs fanées, ...)

Moyens humains et financier : Chargée de mission Déchets / Elus référents

Partenariat : Mairie / Maître-composteur

Outils de suivi et d'évaluation : Nombre de cimetières ayant mis en place le tri des déchets,